

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Police administrative **Bienvenue à Ismaël Maaloul**



Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Ismaël Maaloul qui a débuté son emploi le 1er septembre 2025 au sein de la Municipalité en tant qu'agent de la police administrative, à 100%.

Il se réjouit de collaborer avec lui et lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions. (cm)

Département de l'action sociale

Bienvenue à Diane Bourquard

Le Conseil municipal souhaite également la bienvenue à Diane Bourquard qui a débuté son emploi le 25 août 2025 au sein de la Municipalité en tant qu'assistante sociale et curatrice professionnelle, à 80%.

Il se réjouit de collaborer avec elle et lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions. (cm)

Parkings des halles de gymnastique et de l'école à journée continue

Nouveaux horodateurs, nouveaux tarifs

Pour faire suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025 de l'ordonnance sur le stationnement, le parking situé au nord des halles de gymnastique devient payant dès le 15 septembre prochain.

Les tarifs appliqués sont les suivants : 50 centimes/heure de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. Le parking reste gratuit la nuit, en lien avec les mesures hivernales.

Deux nouveaux horodateurs ont également été installés au parking de l'EJC couvert et au parking de l'EJC extérieur, avec des tarifs différents. En ce qui concerne le parking couvert, le tarif appliqué est de 1 franc/heure de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, avec un forfait de 5 francs pour la nuit. Quant au parking de l'EJC extérieur, les tarifs sont identiques à ceux appliqués au parking des halles de gymnastique.

Grande nouveauté, il est possible de s'acquitter de son paiement par différents moyens : via l'application ParkingPay, par twint, par carte de crédit ou encore avec de la monnaie.

Le Conseil municipal remercie les automobilistes de prendre bonne note de ces nouvelles règles et de les respecter. (cm)

Fermeture du trottoir de la rue des Noyes

Le cheminement piétonnier le long du chantier d'agrandissement de l'entreprise Arcofil à la rue des Noyes est fermé en raison de l'avancée des travaux. L'itinéraire de substitution entre la Clientis Arena et la gare passe depuis ce jour par la rue du Vallon et la rue du Pont.

Le Conseil municipal remercie l'ensemble des usagers pour leur compréhension et leur patience et demande le respect de la signalisation mise en place. (cm)

Mairie

Nouvelle permanence le 18 septembre

Corentin Jeanneret, maire de la Municipalité de Saint-Imier, tient une nouvelle permanence le 18 septembre prochain. Il s'agira de la huitième de l'année.

Comme à l'accoutumée, elle aura lieu de 14h00 à 17h00 dans les locaux de l'administration communale, sans avoir besoin de prendre rendez-vous au préalable. Cette permanence offre l'opportunité d'échanger avec Corentin Jeanneret, de lui poser des questions ou de partager ses préoccupations en lien avec la commune. (cm)

Saint-Imier, le 9 septembre 2025